

0641393S  
ACADEMIE DE BORDEAUX  
COLLEGE ELHUYAR  
3 AVENUE GENERAL DE GAULLE  
64240 HASPARREN  
Tel : 0559702980

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 8

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 24

Quorum : 13

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 13/11/2020

Réuni le : 23/11/2020

Sous la présidence de : Helena Martins

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics d'autre part, ou dans les conditions décrites ci-dessous :**

Marchés 2021 : le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer toute commande, dont l'incidence financière est annuelle, dans les limites des crédits ouverts au budget et des dispositions de l'article 28 du CMP relatives aux marchés à procédures adaptées.

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 18

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 2

Blancs : 0

Nuls : 0